

Séance du 18 Mars 2009

Le dix-huit mars deux mille neuf, vingt heures quarante cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly dûment convoqués par Mme le Maire se sont assemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 09 mars 2009

Date d'affichage : 24 mars 2009

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard, DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. BOURDON Noël.

Etaient excusés : Melle PAISANT (procuration M. ALLIX) ;
M. LEMERRE (procuration M. DUPONT) ;
Mme L'ORPHELIN (procuration M. CORON)

M. BOURGE, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Créances irrécouvrables : admission en non valeur (reçu le 23/03/2009)

Mme le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables concernant M. HEBERT Romain. Cette personne avait loué la cantine en juillet 2008 (montant 110 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'admission en non-valeur de la somme de 110 € et autorise Mme le Maire à mandater cette somme au compte budgétaire 654 du budget communal.

Mme le Maire expose les problèmes rencontrés lors de la location de la cantine scolaire et invite les commissions finances et travaux à réfléchir.

II. Subventions 2009 :

Mme le Maire propose une augmentation de 2%, le CM donne son accord. D'autre part elle souhaite réduire le nombre de bénéficiaires pour en faire profiter davantage les associations communales en louant une fois par an la salle des fêtes à leur profit sous condition d'utilisation réelle.

Le CM accepte ces propositions par 9 voix pour, 5 abstentions, 1 contre.

III. Présentation du projet de budget 2009 :

Affectation des résultats.

Présentation du projet des budgets annexes :

3.1) Lotissement « Le Bois Hébert »

Il sera nécessaire de transformer la ligne de trésorerie en un prêt relais. Mme le Maire s'est renseignée auprès du Crédit Mutuel qui propose un taux de 3,1%.

3.2) Lotissement « La Bretonnière »

Le budget 2008 est reporté à l'identique.

3.3) Assainissement

Mme. Le Maire présente l'état de la dette, il reste deux emprunts à rembourser.
Présentation des budgets fonctionnement et investissement.

M. LEROUXEL fait état de son cas personnel : il doit momentanément utiliser l'eau des réseaux pour les besoins de sa ferme au lieu de celle provenant de ses puits ; cette eau n'étant pas rejetée il demande que le CM examine sa situation.

3.4) Ordures ménagères.

Le budget 2008 est en déficit de la somme de 1 256,82 €.

Le Syndicat Mixte du Point Fort prévoyant une hausse assez significative pour 2009, le CM décide de porter la redevance de 76 € à 92 €. Chaque habitant sera informé sur le bien fondé de cette augmentation et la nécessité de trier au maximum ses déchets.

IV. Budget Communal

INVESTISSEMENTS 2009

Suite à la réunion du 26 janvier dernier où les investissements envisageables avaient été listés, les commissions travaux et finances se sont réunies.

4.1) Étang

4.1.1) remplacement de la clôture au sud pour un montant estimé à 700 € (régie)

4.1.2) mise en place de dalles souples pour la sécurité des aires de jeux. Vu le coût élevé de cette opération, M. LEROUXEL s'interroge sur la nécessité de conserver ces jeux. Le CM, après discussion, donne son accord à ce projet. Coût estimé à 3000 €.

4.1.3) construction de WC, projet prévu depuis plusieurs années, le dossier a été transmis à l'architecte des bâtiments de France pour avis, coût estimé à 4 500 € (régie).

4.2) Bibliothèque Municipale

L'aménagement du local vacant contigu à l'atelier municipal, d'une surface de 30 m² en bibliothèque est proposé.

Des réserves sont émises par quelques élus qui doutent de la fréquentation et du nombre d'adhérents réels. Mme le Maire fait le point sur les inscriptions et le nombre de lecteurs, elle fait observer qu'une commune de 600 habitants comme la nôtre se doit de proposer cette activité culturelle à ses habitants, et que des difficultés sont rencontrées pour faire fonctionner la bibliothèque dans la cantine scolaire suite à son déménagement au début de l'année (incompatibilité avec la location le samedi, manque de place, choix difficile pour les lecteurs ? etc...). M. PACARY fait remarquer que la commune prend en charge de la même façon le coût de la salle de sports pour un nombre équivalent d'adhérents. En l'absence de consensus sur ce projet elle propose qu'il soit soumis au vote. Le CM accepte ce projet par 9 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention. Le coût est estimé à 3000 € (régie).

4.3) Aménagement de la Mairie

Mme le Maire propose au CM un aménagement et une réfection des locaux actuels.

4.3.1) réfection de la salle commune en procédant au remplacement de la moquette sur les murs.

4.3.2) modifier les bureaux afin de les rendre plus fonctionnels.

M. LEROUXEL considère que certains investissements seraient plus urgents. Mme le Maire s'étonne qu'il ne les ait pas proposés et lui demande de préciser : il s'agit de la rénovation des chemins communaux. M. DUPONT propose de réaliser ces travaux en deux phases afin de répartir la charge financière. Malgré ces remarques sur le bien fondé de ce projet, le conseil l'accepte néanmoins. Le coût est estimé à 2700 € + 500 € pour le remplacement du mobilier vétuste.

4.4) Petit outillage

Achat d'un outillage multi-fonctions (épareuse, élagueuse). Coût estimé à 800 €.

4.5) Voirie

Réfection d'une partie du chemin de la « Hermanière ». La dépense est estimée par les services de la DDE à 38 000€.

4.6) Désherbeur thermique

M. BOURGE attire l'attention des conseillers sur la réglementation en ce qui concerne l'utilisation de produits phytosanitaires aux abords de milieux aquatiques : la commune étant particulièrement bien dotée de ruisseaux en tous genres, il s'avère nécessaire d'acquérir ce type d'appareil.

Le CM accepte, son coût est estimé à 1 000 €.

4.7) Chauffage au logement du PN 22

Après avis de la commission des travaux, le CM décide de remplacer 2 anciens radiateurs par un seul plus performant et mieux adapté suite aux travaux effectués récemment dans ce logement.

Son coût est estimé à 750 €.

4.8) Tableaux blancs pour l'école

Mme le Maire expose au CM la nécessité de mettre en place dans les classes, des tableaux blancs style « velleda » pour ne plus utiliser de craie dont les poussières sont néfastes au matériel informatique qui va prochainement être mis à disposition des élèves par la communauté des communes. Si cette dernière n'en fait pas l'acquisition, le CM accepte l'achat de ce nouvel équipement pour un coût estimé à 1500 €.

4.9) Cité de la Terrette

3 parcelles restant vacantes, Mme le Maire propose qu'une étude soit faite pour connaître la faisabilité du projet, puis retrouver les réseaux, et finir la viabilisation si nécessaire, avant de les mettre en vente. Coût estimé à 10 000 €.

4.10) Logement des écoles

Après étude de plusieurs devis par la commission des travaux, le coût est estimé à la somme de 50 000 € pour les travaux effectués par les entreprises et 5 000 € en régie.

Le CM donne son accord pour cette rénovation.

4.11) Gare

En l'attente de renseignements complémentaires, la même somme est reportée pour l'achat du bâtiment, soit 26 000 €.

4.12) Panneau indicateur de vitesse

Le CM décide l'achat d'un panneau indicateur de vitesse qui pourra être mobile donc installé dans différents secteurs afin de sensibiliser les usagers de la route sur la vitesse à laquelle ils roulent et leur rappeler les dangers et éventuellement les sanctions qu'ils encourent.

Son coût est estimé à 3000 €.

M. LEROUXEL rappelle qu'une subvention intéressante doit pouvoir être perçue auprès de « Groupama » l'assureur de la Commune.

FONCTIONNEMENT 2009

Mme le Maire présente au CM le projet du budget de fonctionnement 2009.

V. Affaires Diverses

5.1) Suite à la décision du CM lors de la réunion du 23 février, Mme le Maire lit le projet de lettre qu'elle envisage adresser à Monsieur le Préfet de la Manche concernant les risques sur la santé liés à la ligne THT qui passe sur notre commune et qu'il est envisagé de doubler. Le CM donne son accord.

5.2) Mme le Maire informe le conseil que M. Alain LERENDU demande à disposer d'une salle à titre gratuit pour organiser une réunion d'information sur les « méfaits » de la ligne THT, en collaboration avec M. GOSSELIN. Le CM demande à Mme le Maire de se renseigner auprès de M. GOSSELIN avant de statuer sur cette demande.

5.3) Mme le Maire informe le CM sur sa rencontre avec M. ADAM, responsable des routes, accompagné d'un expert de la sécurité routière.

Après avoir remis à chaque conseiller le bilan du comptage réalisé en fin d'année devant l'école et l'étang (nombre de véhicules et vitesses) elle expose les mesures envisagées pour réduire la vitesse dans l'agglomération : M. Adam va proposer un aménagement provisoire de la chaussée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,